



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

PROCÈS-VERBAL

Le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu siège en séance ordinaire tenue en présentiel le

Jeudi 7 avril 2022 à 16 h 30

à la caserne 31 de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu située au 480 boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, Mont-Saint-Hilaire, province de Québec.

Sont présents :

M. Normand Teasdale, président, maire de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil
M. Yves Lessard, vice-président, maire de la Ville de Saint-Basile-le-Grand
Mme Nadine Viau, mairesse de la Ville de Belœil
M. Martin Dulac, maire de la Municipalité de McMasterville
M. Marc-André Guertin, maire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire
Mme Mélanie Villeneuve, mairesse de la Ville d'Otterburn Park

Assistent également à l'assemblée de la Régie :

M. Pierre-Damien Arel, directeur incendie
Mme Sylvie Gosselin, secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 10 mars 2022
5. Conseil d'administration
 - 5.1. Présentation des états financiers 2021 – Rapport du vérificateur
 - 5.2. Regroupement d'achats de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) – Acquisition de combat SI-2022
 - 5.3. Mandat – Plan d'aménagement paysager
6. Ressources humaines
 - 6.1. Dépôt des profils de poste par compétence
 - 6.2. **Modification à l'organigramme – Changement de titre d'emploi**
 - 6.3. Nomination d'un commis administratif
 - 6.4. Autorisation – Demande d'ajout d'une carte de crédit
 - 6.5. Démission de monsieur Benoit Morin (employé 1042)
 - 6.6. Autoriser le processus de dotation d'un poste de technicien à la prévention en surcroit
 - 6.7. Services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ
 - 6.8. Démission de monsieur Benoit Roy (employé 1159)



7. Finances

- 7.1. Déboursés par chèque pour la période du 4 au 31 mars 2022
- 7.2. Dépenses incompressibles pour la période 4 au 31 mars 2022
- 7.3. Autorisation de transfert budgétaires

8. Politiques et règlements

9. Points d'information

- 9.1. Rapport du directeur incendie
- 9.2. Liste des interventions du mois de mars 2022
- 9.3. Journal de la Régie – Édition du 11 mars 2022

10. Correspondance

11. Varia

12. Période de questions du public

13. Clôture de l'assemblée

PROCÈS-VERBAL

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur Normand Teasdale déclare l'assemblée du conseil d'administration ouverte, il est 16 h 30.

2. Constatation du quorum

Le quorum est constaté par monsieur Normand Teasdale.

CA-2022-04-034

3. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Marc-André Guertin
APPUYÉ par Nadine Viau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

CA-2022-04-035

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 10 mars 2022

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 10 mars 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal est conforme aux discussions du 10 mars 2022 ;

CONSIDÉRANT l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 201 du *Code municipal du Québec* ;

EN CONSÉQUENCE,



IL EST PROPOSÉ par Yves Lessard
APPUYÉ par Nadine Viau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 10 mars 2022.

ADOPTÉE

5. Conseil d'administration

5.1 Présentation des états financiers 2021 – Rapport du vérificateur

En conformité avec l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) et l'article 176.1 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., chapitre C-27.1) le rapport de l'auditeur et le rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021 sont déposés à la table du conseil d'administration.

M. Jean-Yves Trottier CA, CPA, auditeur accompagné de Mme Sandra Léonard, CAP auditrice de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L., en plénière ont présenté et expliqué le rapport aux membres.

En conséquence, le conseil d'administration prend acte du dépôt du rapport financier 2021 et une copie du rapport financier 2021 de la Régie est envoyée à chacune des municipalités ou villes membres.

CA-2022-04-036

5.2 Regroupement d'achats de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) – Acquisition d'habits de combat SI-2022

CONSIDÉRANT QUE la Régie a adhéré au regroupement d'achats de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie doit effectuer le renouvellement d'habits de combat annuellement ;

CONSIDÉRANT QU'il est avantageux pour la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu de participer au regroupement d'achats de l'UMQ pour l'acquisition des habits de combat ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Martin Dulac
APPUYÉ par Marc-André Guertin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser l'UMQ à procéder aux appels d'offres publics pour l'acquisition de 24 habits de combat sur 2 ans. (2023-2024)

ADOPTÉE

CA-2022-04-037

5.3 Mandat – Plan d'aménagement paysager

CONSIDÉRANT QU'un montant est prévu pour les frais d'un plan d'aménagement paysager au règlement d'emprunt 2018-01 et au poste budgétaire 23-030-0-722 ;

CONSIDÉRANT l'offre de service recus en date du 16 décembre 2021 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mélanie Villeneuve
APPUYÉ par Martin Dulac



ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'entériner le mandat donné de gré à gré à l'entreprise Dubuc architectes paysagistes inc., de 5 000 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

6. Ressources humaines

6.1 Dépôt des profils de poste par compétence

Les profils de poste par compétence ci-dessous ont été déposés au conseil pour information :

- Directeur incendie
- Secrétaire-trésorière
- Commis administratif

CA-2022-04-038

6.2 Changement de titre d'emploi

CONSIDÉRANT QUE la Régie comporte, au sein de son organigramme, un poste de secrétaire-trésorier et deux postes de secrétaires ;

CONSIDÉRANT QUE la nature des fonctions occupées par la secrétaire-trésorière diffère de celles des secrétaires et qu'il peut y avoir confusion dans la nature des responsabilités occupées par ces différentes fonctions ;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les cités et villes* et le *Code municipal* prévoient expressément les fonctions de secrétaire et de trésorier dans leurs propres libellés.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Marc-André Guertin
APPUYÉ par Nadine Viau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de modifier le titre d'emploi des « secrétaires » des casernes 21 et 31 pour « adjointe administrative ».

- Adjointe administrative à la direction – Caserne 21
- Adjointe administrative à la prévention – Caserne 31

ADOPTÉE

CA-2022-04-039

6.3 Nomination d'un commis administratif

CONSIDÉRANT QUE le poste de commis administratif est actuellement vacant ;

CONSIDÉRANT QUE madame Carole Lussier détient les compétences nécessaires afin d'accomplir les rôles et responsabilités imputées à la fonction de commis administratif ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Yves Lessard
APPUYÉ par Mélanie Villeneuve

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'accepter la nomination de madame Carole Lussier à titre de commis administratif à compter du 10 juin 2022 avec les mêmes conditions d'emploi ; D'autoriser le processus de dotation d'un poste d'adjointe administrative à la direction, à la caserne 21.

ADOPTÉE



CA-2022-04-040

6.4 Autorisation – Demande d’ajout d’une carte de crédit

CONSIDÉRANT QUE la directrice des ressources humaines dans le cadre de ses fonctions a besoin de procéder à certains achats en matière de ressources humaines, entre autres, relatifs à la politique de reconnaissance.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Martin Dulac
APPUYÉ par Nadine Viau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d’autoriser Mme Marie-Ève Chavarie, directrice des ressources humaines à avoir une carte de crédit au nom de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE

CA-2022-04-041

6.5 Démission de monsieur Benoit Morin (employé 1042)

CONSIDÉRANT QUE monsieur Benoit Morin, pompier à temps partiel, a signifié sa démission de l’organisation le 3 avril 2021.

CONSIDÉRANT QUE monsieur Benoit Morin a été à l’emploi de la ville de Mont-Saint-Hilaire au service de sécurité incendie depuis le 13 janvier 2003 avant le regroupement de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mélanie Villeneuve
APPUYÉ par Yves Lessard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d’accepter la démission de monsieur Benoit Morin pompier à temps partiel (employé 1042) et le remercier pour ses dix-neuf années de service.

ADOPTÉE

CA-2022-04-042

6.6 Autoriser le processus de dotation d’un poste de technicien à la prévention en surcroit

CONSIDÉRANT QUE la division des mesures préventives comporte, dans sa structure, trois postes de préventionniste permanents ;

CONSIDÉRANT QU’UN poste est temporairement dépourvu de son titulaire depuis le 17 février 2021, et ce, pour une durée indéterminée ;

CONSIDÉRANT QUE les besoins en matière de main-d’œuvre de la division des mesures préventives seraient nécessaires jusqu’au 16 décembre 2022.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Marc-André Guertin
APPUYÉ par Mélanie Villeneuve

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d’autoriser le processus de dotation d’un poste de technicien à la prévention en surcroit

ADOPTÉE



CA-2022-04-043

6.7 Services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organisme, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale en sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR) a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités (ou MRC ou régies intermunicipales) intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ ;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente ;

CONSIDÉRANT QUE la RISIVR désire se joindre à ce regroupement ;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat ;

CONSIDÉRANT QUE ledit processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ ;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ a lancé cet appel d'offres en mars 2022.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Yves Lessard
APPUYÉ par Marc-André Guertin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Régie intermunicipale en sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat ;

QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'une année renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans ;

QUE la Régie intermunicipale en sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres ;

QUE la Régie intermunicipale en sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu s'engage à respecter les conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé ;

QUE la Régie intermunicipale en sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la Régie ;

ADOPTÉE

CA-2022-04-044

6.8 Démission de monsieur Benoit Roy (employé 1159)

CONSIDÉRANT QUE monsieur Benoit Roy, technicien à la prévention, a signifié son intérêt de démissionner de son poste à compter du 18 avril 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Benoit Roy a été à l'emploi de la ville de Mont-Saint-Hilaire et à la ville d'Otterburn Park, à titre de technicien à la prévention, depuis le 19 septembre 2016 avant le regroupement de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu.



EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Nadine Viau
APPUYÉ par Mélanie Villeneuve

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'accepter la démission de monsieur Benoit Roy, technicien à la prévention (employé 1159) et le remercier pour ses cinq années de service.

ADOPTÉE

7. Finances

CA-2022-04-045

7.1 Déboursés par chèque pour la période du 4 au 31 mars 2022

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 16 du *Règlement 2020-015 en matière de contrôle et de suivi budgétaire de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu*, le secrétaire-trésorier doit préparer et déposer périodiquement au conseil d'administration un rapport constatant toutes les dépenses effectuées par les employés de la Régie ;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière a préparé un rapport des déboursés par chèque pour la période du 4 au 31 mars 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits suffisants pour procéder auxdits déboursés par chèque ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Nadine Viau
APPUYÉ par Martin Dulac

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- 1) D'autoriser et ratifier, le cas échéant, le paiement des déboursés par chèque énumérés dans le rapport ci-joint pour la période du 4 au 31 mars 2022, le tout se détaillant comme suit :

DÉBOURSÉS PAR CHÈQUE	
Liste des chèques émis et approuvés depuis le dernier conseil d'administration :	
Liste des chèques à approuver par le conseil d'administration (chèques no : 1670 à 1724)	242 253,07 \$
TOTAL DES DÉBOURSÉS PAR CHÈQUE	242 253,07 \$

- 2) D'autoriser la secrétaire-trésorière à procéder au paiement desdits déboursés par chèque.

ADOPTÉE

CA-2022-04-046

7.2 Dépenses incompressibles pour la période du 4 au 31 mars 2022

CONSIDÉRANT QU'il est prévu à l'article 8c) du *Règlement 2020-014 déléguant à certains employés le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu* que le conseil d'administration délègue à la secrétaire-trésorière de la Régie, l'autorisation de payer les dépenses incompressibles ;



CONSIDÉRANT QUE les dépenses incompressibles sont énumérées à l'article 8 du *Règlement 2020-015 en matière de contrôle et de suivi budgétaire de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu* ;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier a préparé un rapport des dépenses incompressibles pour la période du 4 au 31 mars 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier certifie qu'il y a des crédits suffisants pour procéder au paiement desdites dépenses incompressibles ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Martin Dulac
APPUYÉ par Mélanie Villeneuve

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser et ratifier le paiement des dépenses incompressibles énumérées dans le rapport ci-joint pour la période du 4 au 31 mars 2022, le tout se détaillant comme suit :

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES	
Paiements directs et prélèvements préautorisés Fournisseurs	320 303,76 \$
Transferts électroniques Paie et autres	326 997,02 \$
TOTAL DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES	647 300,78 \$

ADOPTÉE

CA-2022-04-047

7.3 Autorisation de transferts budgétaires

CONSIDÉRANT QUE l'article 14 du *Règlement 2020-015 en matière de contrôle et de suivi budgétaires de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu* prévoit qu'il est possible pour la secrétaire-trésorière d'effectuer des virements de crédits budgétaires ;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière doit inscrire et cumuler tous les virements budgétaires effectués dans un rapport qui doit être déposé à l'assemblée du Conseil d'administration.

02-220-00-515 location de véhicule	02-220-31-141 rémunération col blanc.
Moins 25 000 \$	Plus 25 000 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Marc-André Guertin
APPUYÉ par Nadine Viau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la secrétaire-trésorière de la Régie à effectuer les transferts budgétaires portés à la connaissance du conseil d'administration.

ADOPTÉE

8. Politiques et règlements



9. Points d'information

9.1 Rapport du directeur incendie

Le directeur incendie fait rapport des événements particuliers survenus depuis la dernière séance du conseil concernant le service incendie.

- 9.2 Liste des interventions du mois de mars 2022
- 9.3 Journal de la Régie – Édition de 11 mars 2022

Les membres du conseil d'administration prennent acte des documents et/ou informations.

10. Correspondance

11. Varia

12. Période de questions du public


CA-2022-04-048

13. Clôture de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par Mélanie Villeneuve
APPUYÉ par Marc-André Guertin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de lever la séance, il est 16 h 48.

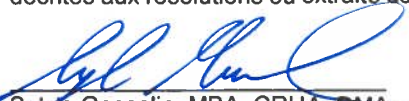
ADOPTÉE


Normand Teasdale
Président d'assemblée
Président du conseil d'administration



Sylvie Gosselin, MBA, CRHA, DMA
Secrétaire d'assemblée
Secrétaire-trésorière

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS (CCS)

Je, soussignée, Sylvie Gosselin, secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants (CCS) pour les dépenses décrites au présent procès-verbal, le tout avec les transferts budgétaires et sur l'excédent des recettes de l'année courante si et chaque fois que c'est nécessaire. Les CCS sont ici émis à l'égard des dépenses décrites aux résolutions ou extraits des présentes et portent les numéros correspondants à ces résolutions ou extraits.


Sylvie Gosselin, MBA, CRHA, DMA
Secrétaire-trésorière

Je soussigné Normand Teasdale, président de la Régie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.


Normand Teasdale
Président du conseil d'administration